L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 19 DECEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

UNE demoiselle de salon, de préférence une Française ; s'adresser à M. Jean Boulogne, 67 E. Bonaparte. 17 déc—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de l'Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, Jugement a été rendu en cette cause dans l'affaire ci-dessous, dont les faits sont comme suit :

Liquidation de Simon Sauter, No 27,848, Division A.

Cette affaire a été fixée aujourd'hui, présent, Charles G. Guion, Esq., pour le demandeur et E. C. Eliard, Esq., avocat nommé par le court pour représenter le défendeur. Après avoir entendu les plaidoyers, les avocats et les différents, considérant le rapport des experts produit dans cette affaire et l'ordonnance et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les mêmes ci-dessus et ci-dessus, adjugé et décrété que Simon Sauter, le défendeur en cause, est et est déclaré insolvable.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.

Jugement signé le 2 octobre 1889.

Signé: THOS. O. W. ELLIS, Juge.

Pour copie certifiée conforme :

Pour copie certifiée conforme :

Pour copie certifiée conforme :